

SCHENGEN VAUT-IL UN JOINT ?

PAR MARC REISINGER (*)

La France marque un coup d'arrêt à l'unification européenne. Le ministre délégué aux Affaires européennes, Alain Lamarousse, a déclaré récemment que « la France maintiendrait des contrôles policiers aux frontières, car les conditions préalables à la libre circulation des personnes, prévues par l'accord de Schengen, ne seront réunies ni d'ici la fin de l'année 1993, ni même sans doute avant une période assez longue ».

En cause principalement, semble-t-il, le « tourisme de la drogue ». La France vise les Pays-Bas qui, selon les déclarations du responsable du dossier des stupéfiants au cabinet du ministre de l'Intérieur, joueraient un rôle de « plaque tournante de la drogue ». Par la même occasion, la France critique l'Italie, qui vient de dépénaliser partiellement l'usage de drogues, de même que l'Espagne, qui a fait de même depuis longtemps.

Des commentateurs n'ont pas manqué de souligner que cette prise de position était sans doute principalement une mesure de politique intérieure à visée électoraliste, car il est toujours bon de s'afficher « sécuritaire ». Les propos du ministre des Affaires européennes invitent néanmoins à analyser les faits sur lesquels ils se fondent. Les Pays-Bas semblent désignés par les nouveaux responsables français — de même que par certains anciens responsables — comme la source des maux de leur pays.

Qu'est-ce qui engendre le « tourisme de la drogue » en direction des Pays-Bas ? Il s'agit principalement de deux substances : le cannabis, dont la vente est autorisée, et l'héroïne, dont la vente est illégale, mais qui est sensiblement moins chère en Hollande que dans d'autres pays.

Une analyse superficielle pointerait ces deux éléments du doigt pour en faire la source des problèmes de drogue en Europe. Il faut se rappeler que le cannabis et l'héroïne s'achètent sans difficultés dans toute l'Europe, y compris dans les plus petites agglomérations. La Hollande n'est pas la source du trafic mondial de drogue. On y observe seulement une différence de prix qui attire une partie des consommateurs de drogue des pays limitrophes. Quelles sont les causes de cette différence de prix ? Le cannabis, tout d'abord, coûte moins cher aux Pays-Bas parce que sa vente au détail est autorisée dans ce qu'on appelle les « coffee-shops ». Cela ne constitue pas un grand mal, car il est notoire que la consommation de cannabis n'entraîne pas de problèmes de santé notables. Le nombre de consommateurs de cette substance n'a d'ailleurs pas augmenté depuis sa légalisation. Difficile, aussi, d'invoquer l'argument du *glissement des drogues douces vers les drogues dures*, puisque la vente contrôlée du cannabis vise précisément à éviter de mélanger le commerce des drogues dures et celui des drogues douces.

Mais les drogues dures, et l'héroïne en particulier, coûtent également moins cher en Hollande. Cela pour deux raisons : tout d'abord, la loi est peu répressive à l'égard des usagers détenteurs de faibles quantités d'héroïne (inférieures à deux grammes environ). Par conséquent, les dealers peuvent se faire passer plus facilement qu'ailleurs pour de simples consommateurs.

La deuxième raison pour laquelle l'héroïne coûte moins cher à Rotterdam qu'à Bruxelles ou à Paris est fondamentale. C'est le fait qu'un grand nombre d'usagers hollandais reçoivent des traitements de substitution à la méthadone, qui leur permettent de sortir plus facilement de la dépendance. Par conséquent, l'héroïne a moins d'emprise sur eux. La demande des consommateurs autochtones est donc plus faible et les prix sont plus bas qu'ailleurs.

Faut-il espérer que les Pays-Bas reviennent en arrière et calquent leur attitude à l'égard des consommateurs de drogues sur celle des pays limitrophes ? La conséquence en serait simplement une montée des prix de la drogue en Hollande et une augmentation proportionnelle des ventes de drogue à l'étranger.

Le phénomène a été observé récemment lorsque la police de Maastricht s'est montrée plus répressive à l'égard des dealers de la ville, qui attiraient les « touristes » venant de Liège. Les prix ont aussitôt grimpé à Maastricht et les dealers ont préféré s'installer à Liège. C'est la loi d'airain du marché de la drogue : la répression fait monter les prix, elle augmente les bénéfices et, par conséquent, stimule le marché.

Il est utopique de croire que l'on peut annuler la demande de drogues par la répression. Ni la prison, ni même la peine de mort (appliquée dans certains pays) n'y arrivent. En revanche,

il est parfaitement possible de réduire la demande de drogue, grâce à une politique de santé responsable.

Il ne s'agit pas, là, d'une profession de foi idéaliste, mais d'un phénomène objectif. Rappelons que les Pays-Bas, tant décriés, ont réussi depuis de nombreuses années, grâce à une politique de prévention et de traitement structurée, à réduire régulièrement le nombre d'usagers d'héroïne et à éviter que de nouveaux consommateurs apparaissent. Le taux de sida chez les usagers de drogues par voie intraveineuse y est l'un des plus bas d'Europe. La France n'a de leçon à donner à personne sur ce plan.

Par conséquent, plutôt que de crier haro sur la tolérance hollandaise, il serait temps de reconnaître qu'il s'agit d'un mode d'approche plus humain et plus efficace des problèmes de toxicomanie. ■

(*) Psychiatre, auteur d'« Arrêter l'héroïne », éditions Complexe, 1990.

Il est utopique de croire que l'on peut annuler la demande de drogues par la répression. En revanche, il est parfaitement possible de la réduire en menant une politique de santé responsable.